

UN PIÈGEAGE RESPONSABLE POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



Les pièges sélectifs autorisés :



Piège japonais



Piège coréen à ailes



Les pièges non-sélectifs proscrits :



Les pièges de type « bouteille » ou « cloche » ou « bocal » sont fortement déconseillés dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations, et leur impact sur le reste de l'entomofaune est trop important.

> **Noyade donc mort assurée pour les diptères, hyménoptères, lépidoptères, arachnides etc.**

QUI CONTACTER ?



SECTION APICOLE DE GDS BRETAGNE

07.61.25.86.02
section.apicole@gds-bretagne.fr



FDGDON 22

02.96.01.37.90
fgdon22@innoval.com

FDGDON 29

02.98.26.72.12
accueil@fdgdon29.com

FDGDON 35

02.99.23.57.91
fgdon35@fgdon35.fr

FDGDON 56

02.97.69.28.70
accueil@fdgdon56.fr

PLAN DE LUTTE

LE FRELON ASIATIQUE

Vespa velutina

AGIR ENSEMBLE : LES CLÉS DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En 2024, un Plan National de Lutte contre le Frelon Asiatique à Pattes Jaunes a été élaboré par FREDON France et GDS France. Une loi a été adoptée le 14 mars 2025, suivie de la parution d'un décret le 29 décembre 2025, précisant les modalités d'adoption du plan national. En Bretagne, ce dispositif est conjointement porté par le réseau FREDON FDGDON de Bretagne et le réseau GDS GDSA de Bretagne. La mise en œuvre départementale est assurée par les FDGDON et GDSA locaux.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions précédemment menées tout en intégrant les avancées scientifiques récentes :
piégeage des fondatrices,
utilisation de pièges spécifiques...

Organiser la Lutte Locale : Le Rôle Clé d'un Référent Communal

Pour une lutte efficace il est essentiel d'organiser l'action localement. La désignation d'un référent communal ou intercommunal permet de coordonner les efforts. Ce référent aura pour mission de :

- Confirmer, ou non, la présence du frelon asiatique,
- Collecter les données de piégeage,
- comptabiliser les nids détruits et transmettre les informations aux Fdgdon et Gdsa locaux.

Comment le reconnaître?

Il est de couleur sombre avec une large bande jaune orangée au bout de son abdomen. Ses pattes sont également jaunes à leurs extrémités

LES OBJECTIFS DU PLAN :

👤 LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION :

Améliorer la sécurité du public, des apiculteurs et de certaines professions impactées.

🦋 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ :

Le frelon asiatique à pattes jaunes étant une espèce exotique envahissante.

🐝 LA PROTECTION DES RUCHERS :

Diminuer la pression de prédation des frelons asiatiques sur les colonies d'abeilles, qui provoque des pertes importantes pour les apiculteurs et a un impact sur les productions végétales.

LES DIFFÉRENTS LEVIERS À METTRE EN PLACE :

- La détection et destruction précoce des nids.

Elle doit être réalisée par un désinsectiseur référencé.

- Le piégeage des fondatrices au printemps avec un piège spécifique limitant l'impact sur l'entomofaune.

- La réduction du stress au rucher par la mise en place du piégeage d'automne et par l'utilisation de harpes électriques et de muselières (réalisés uniquement par les apiculteurs).

chaque nid primaire vu doit être détruit cf fiche technique

DÉTECTION ET DESTRUCTION DES NIDS

décembre à février
hivernage

février à avril
émergence des fondatrices

avril à mai
naissance des 1ères ouvrières

juin à août
début de la prédation

août à octobre
augmentation de la prédation

octobre
reproduction

octobre à novembre
dispersion des fondatrices

décembre
mort des ouvrières

PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Période de 2 mois max à débuter selon le climat local (émergences des fondatrices différentes suivant les localités)

Fin mai au plus tard :
Retrait des pièges de printemps

RÉDUCTION DU STRESS DES COLONIES

Par la mise en place de muselières, harpes électriques et restriction d'entrée sur les ruchers.
Août : démarrage du piégeage d'automne

Cycle biologique du frelon asiatique et actions de lutte